

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1165^e séance, tenue le mardi 14 mai 2024, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Michel Janosz, Carl-Ardy Dubois, Sylvie Dubois, Nathalie Fernando, Simon De Denus, Jean-François Bouchard, David Francoz ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : David Lewis, Sophie Parent, Marie-Alice Belle ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Ness Teboul, Isabelle Ouellette ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon), Annik Gélinau

Invitations : pour la délibération CE-1165-5.1, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, et Jean-François Masson, directeur du Département de chimie ; pour la délibération CE-1165-6.1, de la Faculté de droit : Michel Morin, vice-doyen aux affaires internationales ; pour les délibérations CE-1165-6.2 à 6.5, de la Faculté des arts et des sciences : Jonathan Lévesque, conseiller en gestion des programmes au vice-décanat ; pour la délibération CE-1165-6.2, de la Faculté des arts et des sciences : Paul Gendreau, directeur, et Pierrich Plusquellec, professeur agrégé, de l'École de psychoéducation ; pour la délibération CE-1165-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Ollivier Hubert, directeur intérimaire du Département d'histoire ; pour la délibération CE-1165-6.4, de la Faculté des arts et des sciences : Bernard Perron, directeur du Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels ; pour la délibération CE-1165-6.5, de la Faculté des arts et des sciences : Stéphane Moulin, professeur titulaire au Département de sociologie ; pour les délibérations CE-1165-7.1 et 7.2, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite ; pour la délibération CE-1165-7.3, de la Faculté de médecine : Pierre-Paul Rompré, conseiller spécial au Département de neurosciences ; pour la délibération CE-1165-7.4, de l'École de santé publique : Sami Haddad, directeur du Département de santé environnementale et santé au travail.

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : France Houle, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Michel Carrier, Carmela Cucuzzella ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Jesus Vasquez-Abad, Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les membres diplômés : Sylvain Dubé ; les étudiantes, les étudiants : Justine Wu, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Michèle Glémaud, Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

Composition de la Commission des études : la présidente souhaite la bienvenue aux nouvelles membres étudiantes (FAÉCUM) : Ness Teboul (étudiante au Département de sciences biologiques de la FAS ; coordonnatrice aux affaires académiques de premier cycle) ; Isabelle Ouellette (étudiante à l'École de relations industrielles de la FAS ; coordonnatrice aux affaires universitaires) ; Justine Wu (étudiante à la Faculté des sciences infirmières ; coordonnatrice à la recherche universitaire).

CE-1165-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1164^e séance tenue le 23 avril 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences – Département de chimie
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-060-1-0), de Majeure (1-060-2-0) et de Mineure (1-060-4-0) en chimie
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de droit
 - Modification au programme de Maîtrise en droit, option Common Law comparé (2-328-1-2)
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences – École de psychoéducation
 - Modification au programme de Doctorat en psychoéducation (3-210-1-0)
 - Modification au programme de Diplôme complémentaire de deuxième cycle en psychoéducation (2-210-1-7)
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire
 - Modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0)
 - 6.4 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels
 - Modification au programme de Maîtrise en cinéma (2-171-1-1), devenant *Maîtrise en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques* (2-171-1-3)
 - 6.5 Faculté des arts et des sciences – Département de sociologie
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en méthodologies d'analyse sociologique (2-255-6-0)
 - 6.6 École de santé publique – Département de médecine sociale et préventive
 - Abolition du programme de Diplôme en santé communautaire (2-481-1-1)
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction (2-481-6-2)
 - 6.7 École de santé publique – Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé
 - Abolition du programme de Diplôme complémentaire en gestion du système de santé (2-770-1-6)
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle (2-770-6-2)
7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de certificats de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
 - 7.2 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études classiques
 - 7.3 Faculté de médecine
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en neurosciences
 - 7.4 École de santé publique
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail
8. Délégation de pouvoirs en matière de réglementation pédagogique, de programmes et d'équivalences
9. Sous-commission de la recherche
 - Révision de l'Évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal (10.40) : recommandation de la Sous-commission
10. Calendrier universitaire (académique) – Ajout d'un jour férié
 - Modification aux règles de composition du calendrier
 - Modification aux calendriers 2024-25 et 2025-26
11. Affaires diverses
12. Prochaine séance régulière
13. Clôture de la séance

CE-1165-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1164^e SÉANCE DU 23 AVRIL 2024

Une correction technique sera apportée à la page 3 (numérotation des points).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1164^e séance, tenue le 23 avril 2024, tel que présenté.

CE-1165-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1164^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1165-4 INFORMATION ET QUESTIONS

En réponse à une question sur ce sujet, la présidente, Pascale Lefrançois, mentionne que des données seront présentées sur les absences aux évaluations à la réunion du 4 juin de la Commission des études.

CE-1165-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale du projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, et Jean-François Masson, directeur du Département de chimie.

CE-1165-5.1 Faculté des arts et des sciences – Département de chimie
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-060-1-0), de Majeure (1-060-2-0) et de Mineure (1-060-4-0) en chimie
2024-A0033-1165-151, 151.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en chimie propose des améliorations à la structure et aux cours, afin de donner suite à des recommandations et constats issus de divers processus (consultations, autoévaluation, processus institutionnel d'évaluation des programmes). Ces améliorations concernent la définition d'une structure plus flexible, favorisant des cheminements cohérents, ainsi que la révision et la mise à jour des contenus de cours et des orientations, en regard d'objectifs de formation visant l'acquisition d'une formation théorique et pratique solide, et préparant adéquatement tant à la pratique professionnelle (par l'accès au marché du travail) qu'à la recherche (par la poursuite des études aux cycles supérieurs). Les programmes de Baccalauréat et de Majeure étant accrédités par l'Ordre des chimistes du Québec, le projet de modification a tenu compte des critères de la formation en chimie de manière à maintenir cette accréditation.

La structure du programme modifié de baccalauréat comportera un tronc commun de 54 crédits (comparativement à 69 crédits dans la structure actuelle), et trois orientations thématiques axées sur de grands défis sociétaux : Chimie de la santé (segment 81), Chimie environnementale (segment 82), Chimie de l'énergie et des matériaux (segment 83). Remplaçant les cinq orientations de la version actuelle du programme, les orientations seront choisies à la deuxième année du programme (plutôt qu'à la troisième année dans la

version actuelle). Chacune des trois orientations donne accès au Cheminement *Honor*, comportant un bloc de cours y étant associé, et chacune comporte le bloc de cours à option *Spécialisation chimie industrielle* (bloc E de chacun des trois segments 81, 82, 83). Des ajustements afférents sont apportés aux blocs de cours. La révision et la mise à jour des cours et des contenus de formation donnent lieu à un réaménagement important du répertoire (dont la création de seize nouveaux cours, totalisant 42 crédits). Des modifications afférentes sont apportées aux programmes de Majeure et de Mineure, pour concordance. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1165-151.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, président de la Sous-commission du premier cycle, mentionne que le projet doit être amendé, par le retrait du cours CHM 1000, comportant 0 crédit. Cette formule avait été envisagée afin d'intégrer à la structure et au cheminement, des contenus exigés pour l'accès à l'ordre professionnel dès l'obtention du baccalauréat (sans autres examen ou modalité d'entrée), regroupés dans un cours pouvant être suivi au moment choisi du cheminement (évitant de reporter au bulletin une mention REM d'un trimestre à un autre). La Sous-commission du premier cycle avait convenu de recommander le projet en incluant ce cours. À la suite de discussions récentes, il a été convenu, à cette étape, de retirer le cours du projet de modification, et d'examiner la possibilité de couvrir ces contenus selon une formule de certification numérique de formation (badges numériques). Les modalités et règles relatives au développement et à l'octroi de badges numériques seront présentées à la prochaine séance de la Commission.

Des précisions sont apportées sur les modalités des cours (offerts selon différents horaires, selon le cas), et sur la modalité de jumeler, dans un même trimestre, deux cours complémentaires ne comportant pas un même nombre de crédits.

La Commission félicite le Département et la Faculté pour la refonte proposée, laquelle répond avec ingéniosité aux recommandations issues du processus d'évaluation.

Le cours CHM 1000–*Aspects professionnels de la chimie* (0 crédit) étant retiré du projet de modification et de la nouvelle structure proposée, la Commission adopte le projet avec cette modification.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-060-1-0) [comportant l'abolition des orientations : Chimie pharmaceutique et bioorganique (segment 71), Chimie assistée par ordinateur (segment 72), Chimie bioanalytique et environnementale (segment 73), Chimie des matériaux et biomatériaux (segment 74), Générale (segment 75), et la création des orientations : Chimie de la santé (segment 81), Chimie environnementale (segment 82), Chimie de l'énergie et des matériaux (segment 83)], de Majeure (1-060-2-0) et de Mineure (1-060-4-0) en chimie, au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1165-151, modifié

CE-1165-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.7.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit, de la Faculté de droit : Michel Morin, vice-doyen aux affaires internationales.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 6.2 à 6.5. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté : Jonathan Lévesque, conseiller en gestion des programmes ; Paul Gendreau, directeur, et Pierrich Plusquellec, professeur agrégé, de l'École de psychoéducation (point 6.2) ; Ollivier Hubert, directeur intérimaire du Département d'histoire (point 6.3) ; Bernard Perron, directeur du Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels (point 6.4) ; Stéphane Moulin, professeur titulaire au Département de sociologie (point 6.5).

Le doyen de l'École de santé publique, Carl-Ardy Dubois, présente les projets inscrits aux points 6.6 et 6.7.

CE-1165-6.1 Faculté de droit

- Modification au programme de Maîtrise en droit, option Common law comparé (2-328-1-2)

2024-A0033-1165-144

La modification au programme de Maîtrise en droit, option Common Law comparé propose une mise à jour du règlement propre au programme, afin de tenir compte des différents profils de clientèles (dont une nouvelle clientèle composée de Canadiennes et de Canadiens ayant obtenu un diplôme en droit d'une université australienne ou britannique, à laquelle le Comité national d'accréditation en droit-CNA impose l'obligation de suivre des cours de droit canadien). Des changements sont également apportés au répertoire de cours, afin d'intégrer au programme les cours du programme de DESS en droit canadien, et certains cours du programme de *Juris Doctor* – Common Law nord-américaine. Ces modalités permettront d'assurer une passerelle à partir du programme de DESS vers un programme de maîtrise, en complétant 6 crédits de cours et 9 crédits attribués à un travail dirigé. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1165-144. Une précision porte sur le nombre d'inscriptions attendues pour ce programme, visant à atteindre un nombre de quinze à vingt inscriptions par année d'ici trois ans.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en droit, option Common law comparé (2-328-1-2), à la Faculté de droit, conformément au document 2024-A0033-1165-144.

CE-1165-6.2 Faculté des arts et des sciences – École de psychoéducation

- Modification au programme de Doctorat en psychoéducation (3-210-1-0)
- Modification au programme de Diplôme complémentaire de deuxième cycle en psychoéducation (2-210-1-7)

2024-A0033-1165-145

La modification au programme de Doctorat en psychoéducation propose des ajustements à la structure, par l'augmentation du nombre de crédits attribués à la rédaction de la thèse (passant de 60 à 72 crédits, auxquels s'ajouteront 9 crédits de cours obligatoires et

9 crédits de cours à option), indiquant la création du cours PSE 7901 pour la thèse. Les cours obligatoires du bloc 70A (6 crédits) sont remplacés par une nouvelle séquence de trois cours obligatoires sur les fondements théoriques, méthodologiques et épistémologiques (9 crédits ; création des séminaires PSE 7201, PSE 7202 et PSE 7203, comportant 3 crédits chacun). La modalité recherche-intervention (segment 71) est retirée, permettant de simplifier la structure en un seul segment. Un nouveau bloc de cours à option est ajouté (bloc 70D–*Interdisciplinarité* (maximum 6 crédits), permettant l'enrichissement de la formation par des cours pertinents aux objectifs de carrière). La formulation des objectifs du programme sera harmonisée avec celle des objectifs des programmes de premier cycle, récemment modifiés.

La modification au programme de Diplôme complémentaire de deuxième cycle en psychoéducation porte sur des changements aux dispositions réglementaires propres au programme, en concordance des modifications apportées au programme de Doctorat (dont le retrait de la modalité recherche-intervention), par l'ajout d'une prescription d'inscription, remplaçant les modalités antérieures (ce programme constituant un complément obligatoire pour les candidates et les candidats admis en vertu de l'article 93c accès direct du baccalauréat au doctorat], souhaitant avoir accès à l'Ordre des psychoéducatrices et psychoéducateurs du Québec–OPPQ).

L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1165-145.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les critères considérés pour l'estimation du nombre de crédits retenus pour la thèse ; sur la vérification de l'intérêt attendu pour les nouveaux contenus de cours : sur les modalités des cours ajoutés (horaire, disponibilité par trimestre, etc.) ; sur les modalités des prescriptions prévues pour le programme de Diplôme complémentaire ; sur l'intégration de cours de sigles IPR (portant sur des compétences transversales attendues pour des programmes d'études supérieures), que les Études supérieures et postdoctorales souhaitent accentuer progressivement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en psychoéducation (3-210-1-0) et la modification au programme de Diplôme complémentaire de deuxième cycle en psychoéducation (2-210-1-7), à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1165-145.

CE-1165-6.3 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire
- Modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0)

2024-A0033-1165-146

La modification au programme de Maîtrise en histoire porte sur la structure du programme, sur le remplacement d'un cours aboli, et sur la mise à jour rédactionnelle du règlement propre au programme. Le bloc de cours 72C de l'option *histoire en pratique* étant constitué de cours qui ne sont plus offerts (dont trois cours du Microprogramme de deuxième cycle en compétences professionnelles, lequel a été aboli), ce bloc sera aboli et les crédits seront répartis au bloc 72B. Le cours HST 6550–*Historiographie : Amériques* n'étant plus offert, ce cours est aboli, et remplacé par la création du cours HST 6551–*Histoire des*

États-Unis : vues de la marge (3 crédits), correspondant à de nouvelles expertises de recherche présentes au Département d'histoire. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1165-146.

Une reformulation étant suggérée, la description du cours HST 6551–*Histoire des États-Unis : vues de la marge* se lira comme suit : « Étude de travaux récents sur l'histoire des États-Unis du point de vue des personnes en marge de la société, notamment les personnes asservies, les femmes, les personnes issues de l'immigration et les minorités sexuelles ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en histoire (2-165-1-0), au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1165-146.

CE-1165-6.4 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels

- Modification au programme de Maîtrise en cinéma (2-171-1-1), devenant *Maîtrise en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques* (2-171-1-3)

2024-A0033-1165-147

La modification au programme de Maîtrise en cinéma propose cinq réaménagements. L'intitulé du programme sera modifié pour *Maîtrise en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques*, afin de mieux refléter la nature et le type de projets, multiples, que souhaite accueillir le Département, en lien avec l'évolution et la composition actuelle du paysage audiovisuel et multimédiatique. Ce changement se pose également en lien avec la modification de l'intitulé du programme de baccalauréat (*Baccalauréat en cinéma et arts médiatiques*) et avec le changement récent du nom du département (devenu *Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels*). Il est également proposé de modifier l'intitulé de l'option *études du jeu vidéo*, lequel la rattache à une approche strictement théorique alors que le programme peut accueillir des démarches de recherche-création, pour celui de *option jeu vidéo* (segment 71). Un nouveau bloc de cours sera ajouté à cette option, regroupant les cours de sigle JEU (bloc 71B– *Approfondissement des études vidéoludiques*, minimum 6 crédits, maximum 9 crédits). La modalité *travail dirigé* sera retirée de l'option *générale*. Des mises à jour sont apportées au règlement propre au programme et au répertoire de cours. La structure du programme modifié comportera 45 crédits, répartis comme suit : de 27 à 33 crédits de cours obligatoires (dont de 24 à 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), de 3 à 12 crédits de cours à option, et jusqu'à 15 crédits de cours au choix ; chacune des quatre options du programme est offerte selon la modalité avec mémoire. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1165-147.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la modalité de l'exigence de déposer un travail écrit d'au moins dix pages (il peut s'agir d'un travail réalisé antérieurement, dans le cadre du programme de baccalauréat, et non d'un texte additionnel à soumettre), et sur la diffusion de l'information relative aux changements d'intitulés (dont la fiche de programme).

Le vice-recteur à la promotion de la qualité, Tony Leroux, souligne que la teneur de la modification dépasse le cadre des recommandations de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en cinéma (2-171-1-1), devenant *Maîtrise en cinéma, jeu vidéo, télévision et arts médiatiques* (2-171-1-3), au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1165-147.

CE-1165-6.5 Faculté des arts et des sciences – Département de sociologie
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en méthodologies d'analyse sociologique (2-255-6-0)

2024-A0033-1165-148

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en méthodologies d'analyse sociologique répond aux recommandations issues du processus d'évaluation des programmes, et propose une actualisation du microprogramme, par la modification de son intitulé (devenant Microprogramme de deuxième cycle en sociologie), et par la mise à jour de ses contenus. Les blocs de cours de théorie et de méthodologie sont réaménagés, afin de mieux équilibrer la répartition de ces contenus, et enrichis, par l'ajout de séminaires et d'un laboratoire de recherche. Les modalités de passage du microprogramme au programme de Maîtrise en sociologie sont simplifiées. Une mise à jour est apportée aux libellés des conditions d'admission et du règlement propre au programme. L'implantation du microprogramme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1165-148.

Le vice-recteur à la promotion de la qualité, Tony Leroux, mentionne que le projet de modification répond adéquatement aux recommandations de la Sous-commission d'évaluation des programmes, et permettra d'améliorer la visibilité de ce microprogramme pertinent.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en méthodologies d'analyse sociologique (2-255-6-0), au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1165-148.

- CE-1165-6.6 École de santé publique – Département de médecine sociale et préventive
- Abolition du programme de Diplôme en santé communautaire (2-481-1-1)
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction (2-481-6-2)

2024-A0033-1165-149

L'abolition du programme de Diplôme en santé communautaire et du Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction, ainsi que des sigles de cours qui leur sont exclusifs, est proposée à compter du trimestre d'été 2024, ces programmes ne recevant plus d'inscriptions. La présentation reporte au document 2024-A0033-1165-149.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Diplôme en santé communautaire (2-481-1-1) et du Microprogramme de deuxième cycle en recherche interdisciplinaire en santé de la reproduction (2-481-6-2), au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2024-A0033-1165-149.

- CE-1165-6.7 École de santé publique – Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé

- Abolition du programme de Diplôme complémentaire en gestion du système de santé (2-770-1-6)
- Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle (2-770-6-2)

2024-A0033-1165-150

L'abolition du programme de Diplôme complémentaire en gestion du système de santé et du Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle, ainsi que des sigles de cours qui leur sont exclusifs, est proposée à compter du trimestre d'été 2024, ces programmes ne recevant plus d'inscriptions. La présentation reporte au document 2024-A0033-1165-150.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Diplôme complémentaire en gestion du système de santé (2-770-1-6) et du Microprogramme de deuxième cycle en gestion du changement et responsabilité populationnelle (2-770-6-2), au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique, conformément au document 2024-A0033-1165-150.

CE-1165-7 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des sujets inscrits aux points 7.1 à 7.4.

Pour la présentation des points 7.1 et 7.2, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente le point 7.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Pierre-Paul Rompré, conseiller spécial au Département de neurosciences.

Le doyen de l'École de santé publique, Carl-Ardy Dubois, présente le point 7.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de l'École, Sami Haddad, directeur du Département de santé environnementale et santé au travail.

CE-1165-7.1 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de certificats de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

2024-A0033-1165-153, 153.1

Le processus d'évaluation périodique des programmes de certificats de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (Certificat en archivistique [1-056-5-1] et Certificat en gestion de l'information numérique [1-053-5-1]) a identifié six points forts, dont la qualité et la pertinence des programmes (éléments 1, 2, 6 et 13), l'intégration des programmes dans des programmes de baccalauréats avec appellation (éléments 2 et 13), la qualité des enseignements, du corps enseignant et de la gestion des programmes (éléments 7, 8 et 9). En regard des recommandations issues de l'évaluation et des améliorations proposées, la Faculté des arts et des sciences a défini trois objectifs par lesquels seront articulées les actions identifiées. L'objectif 1 prévoit la mise en œuvre de la reconfiguration de l'offre de programmes au premier cycle (recommandations 1, 3 et 7). L'objectif 2 propose le développement d'outils d'évaluation et d'amélioration pour le cheminement étudiant (recommandations 2, 5 et 6). L'objectif 3 porte sur l'intégration pédagogique du personnel enseignant, afin d'améliorer la cohérence des programmes (recommandation 4). La présentation reporte au document 2024-A0033-1165-153 ; le document 2024-A0033-1165-153.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On souligne favorablement la composition diversifiée du comité d'autoévaluation, laquelle inclut la participation de membres du personnel administratif.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes de certificats de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, conformément au document 2024-A0033-1165-153.

CE-1165-7.2 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études classiques
2024-A0033-1165-154, 154.1

Le processus d'évaluation périodique des programmes d'Études classiques (Maîtrise en Études classiques [2-095-10], Baccalauréat en Études classiques [1-095-10], Baccalauréat en Études classiques et Anthropologie [1-094-10], Baccalauréat en Histoire et Études classiques [1-166-10], Majeure en Études classiques [1-095-20], Mineure en Études classiques [1-095-40]) a identifié huit points forts, dont la pertinence des programmes et des contenus en regard des objectifs de formation (éléments 2 et 6), l'intérêt des partenariats internationaux (élément 6), la qualité des corps enseignant et professoral ainsi que de la formation, apportant un haut taux de satisfaction (élément 13), et la disponibilité de ressources documentaires ainsi que la présence de collections d'objets anciens (élément 11). En regard des recommandations issues de l'évaluation et des améliorations proposées, la Faculté des arts et des sciences a défini huit objectifs et sous-objectifs, par lesquels seront articulées les actions identifiées. Parmi les objectifs identifiés figurent : l'harmonisation et l'articulation des différents programmes, de manière à refléter la réalité du marché du travail ; la mise en place d'une stratégie de recrutement visant le niveau collégial ; l'évaluation des cours, en vue de leur priorisation ; la refonte des programmes en lien avec les recommandations ; la mise en place de modalités de réunion ou de comités en vue de la participation des départements partenaires aux programmes bidisciplinaires. Trois objectifs dits « à examiner » ont été identifiés, en lien avec des thèmes divers (planification du renouvellement des corps professoral et enseignant ; relocalisation du Centre d'études classiques et emplacement des collections). La présentation reporte au document 2024-A0033-1165-154 ; le document 2024-A0033-1165-154.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Des commentaires d'ordre général portent sur les modalités des échéances indiquées dans les plans d'action (un suivi et une assistance sont assurés par le VRAEE), et sur la contribution possible de ressources mises en place aux Études supérieures et postdoctorales pour la réflexion sur la durée des études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études classiques, conformément au document 2024-A0033-1165-154.

CE-1165-7.3 Faculté de médecine

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en neurosciences
2024-A0033-1165-155, 155.1

Le processus d'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en neurosciences (Microprogramme de deuxième cycle en neurosciences [2-530-6-0], Maîtrise en neurosciences [2-530-1-1], Doctorat en neurosciences [3-530-1-1]) a identifié cinq points forts, dont la perspective interdisciplinaire de la formation et l'excellence de la recherche (élément 1), l'excellence de la formation à la conduite responsable en recherche (élément 6), et l'adéquation entre l'expertise du corps professoral et les objectifs des programmes (élément 8). En regard des recommandations issues de l'évaluation et des améliorations

proposées, la Faculté de médecine a défini huit objectifs par lesquels seront articulées les actions identifiées. Entre autres, l'objectif 1 prévoit la révision des programmes et la mise à jour des objectifs de formation. L'objectif 2.1 porte sur l'identification et l'implantation de mesures de soutien à l'apprentissage du français et de l'anglais. L'objectif 9 vise l'évaluation de différents formats pour l'examen général de synthèse au doctorat, et l'identification d'un modèle pouvant répondre aux objectifs d'apprentissage tout en respectant la durée des études. D'autres objectifs ou actions portent sur l'analyse de ressources et de besoins (ressources administratives, professorales et d'enseignement [incluant l'auxiliariat] ; la participation à la vie des programmes ; le soutien à la réussite étudiante. La présentation reportée au document 2024-A0033-1165-155 ; le document 2024-A0033-1165-155.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Des avis portent sur la possibilité de travailler en complémentarité avec la Faculté des arts et des sciences (offrant des programmes en neurosciences cognitives), et sur la collaboration des Études supérieures et postdoctorales sur la thématique de l'apprentissage du français et de l'anglais, dans une perspective de la francisation aux études supérieures vue comme une force. Ces collaborations pourront être articulées dans le cadre des rencontres prévues pour la mise en œuvre des plans d'action.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, découlant de l'évaluation périodique des programmes de cycles supérieurs en neurosciences, conformément au document 2024-A0033-1165-155.

CE-1165-7.4 École de santé publique

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail
-

2024-A0033-1165-156, 156.1

Le processus d'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail a identifié six points forts, dont l'intégration du programme à l'École et son ouverture sur les diverses composantes de la santé publique (élément 2), la qualité du corps enseignant (thème 8), le développement des compétences générales, notamment communicationnelles, en adéquation avec les objectifs du programme et des organismes de certification professionnelle (éléments 6 et 13).

En regard des recommandations issues de l'évaluation et des améliorations proposées, l'École de santé publique a défini cinq objectifs par lesquels seront articulées les actions identifiées. Entre autres, l'objectif 1 prévoit la refonte du programme (incluant la révision de son intitulé afin de mieux refléter le domaine de « santé et sécurité au travail »). L'objectif 2 vérifiera l'attractivité du programme en regard de sa viabilité. L'objectif 3 porte sur les modalités d'encadrement des stages et travaux dirigés. L'objectif 4 examinera le développement d'activités de réseautage. L'objectif 5 vérifiera que les ressources d'enseignement en SST soient en adéquation avec la nouvelle version du programme. La présentation reportée au document 2024-A0033-1165-156 ; le document 2024-A0033-1165-156.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

On prend note d'une remarque sur le fait que la Faculté des arts et des sciences propose des programmes avec une composante SST ; il conviendra de s'assurer de bien

distinguer ces formations dans le cadre de la refonte du programme. Le programme de l'École de santé publique comporte également des cours provenant de la FAS.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de l'École de santé publique, découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en santé publique environnementale et sécurité du travail, conformément au document 2024-A0033-1165-156.

CE-1165-8 Délégation de pouvoirs en matière de réglementation pédagogique, de programmes et d'équivalences
2024-A0033-1165-157, 157.1

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point, inscrit pour discussion, sur l'interprétation de la délégation de pouvoirs en matière de réglementation pédagogique, de programmes et d'équivalences, adoptée par la Commission des études le 11 juin 1996, en prévision de la présentation prochaine d'un projet de modification à la délégation. La présentation reporte au sommaire décisionnel, consigné au document 2024-A0033-1165-157. Le document 2024-A0033-1165-157.1 présente le texte de la délégation du 11 juin 1996, et le répertoire des cas de figure des modifications traitées en délégation.

En vue de la préparation du projet de modification, la présidente prend note des avis présentés, soit : incohérence entre les cas de figure 3 et 7 ; au cas de figure 9, la modalité de l'ajout de cours à option sera à préciser. Sur le cas de figure 27 (composition de baccalauréats avec appellation), l'ajout de programmes constitutifs est soumis à la Commission des études ; des modalités seront envisagées. On prend note de vérifier si la proposition de modification devrait être présentée à la table des vice-doyennes et vice-doyens. On rappelle que les projets approuvés dans le cadre de la délégation font l'objet d'une présentation annuelle à la Commission des études.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte de la liste des cas de figure de création et de modification de programmes et demande qu'une nouvelle version du document présentant les modalités de délégation lui soit soumise à une séance ultérieure.

CE-1165-9 Sous-commission de la recherche
- Révision de l'Évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal (10.40) : recommandation de la Sous-commission
2024-A0033-1165-152 (et annexes)

La vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent, présidente de la Sous-commission de la recherche, présente ce point, sur la recommandation de la Sous-commission, à la suite de la modification à la politique 10.40 (évaluation des unités d'enseignement et de recherche) et du mandat confié par la Commission des études (CE-1157-7, 2023-09-19). La présentation reporte au sommaire décisionnel, consigné au document 2024-A0033-1165-152 ; les annexes au document présentent la politique 10.40,

datant de 2001, et la politique modifiée adoptée par la Commission des études en septembre 2023, et comportent les extraits des instances concernées (Sous-commission de la recherche et groupe de travail). La recommandation de la Sous-commission de la recherche convient que la nouvelle version de la politique 10.40 tient compte adéquatement de la pertinence scientifique de la recherche dans l'évaluation des programmes d'études, et que, de ce fait, la politique datant de 2001 peut être abrogée. La Commission est invitée à faire sienne la recommandation de la Sous-commission.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études fait sienne la recommandation de la Sous-commission de la recherche (SCREC-0014-4), d'abroger l'ancienne version de la Politique 10.40, datant de 2001, et de reconnaître que la Politique 10.40, adoptée par la Commission des études (CE-1157-7, 2023-09-19), tient compte adéquatement de la pertinence scientifique de la recherche dans l'évaluation des programmes d'études, conformément au document 2024-A0033-1165-152 (et annexes).

CE-1165-10 Calendrier universitaire (académique) – Ajout d'un jour férié

- Modification aux règles de composition du calendrier
- Modification aux calendriers 2024-25 et 2025-26

2024-A0033-1165-158 (et annexes)

Le secrétaire général, Alexandre Chabot, présente ce point.

À la suite de la décision de l'Université d'inscrire à ses calendriers le jour férié de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, les calendriers académiques qui avaient été adoptés par la Commission des études pour les années 2024-25 et 2025-26 doivent être modifiés en conséquence, ainsi que les règles de composition du calendrier. La présentation reportée au sommaire décisionnel, consigné au document 2024-A0033-1165-158 ; les annexes au document présentent les règles de composition du calendrier et les calendriers concernés, tel qu'ils seraient modifiés avec l'ajout du jour férié.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte de l'ajout d'un jour férié aux calendriers de l'Université (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation) et des modalités de son application, et modifie en conséquence les règles de composition du calendrier universitaire (académique), ainsi que les calendriers académiques pour les années 2024-25 et 2025-26, conformément au document 2024-A0033-1165-158 et ses annexes, déposés aux archives.

CE-1165-11 AFFAIRES DIVERSES

Des avis et questions ayant porté sur ce sujet, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, mentionne qu'un comité de réflexion examinera les modalités des cours double siglés (au niveau de la maîtrise et au niveau du doctorat), afin d'identifier dans quels cas l'utilisation de cette formule peut être justifiée.

CE-1165-12 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 4 juin 2024, à 14 heures.

CE-1165-13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 50.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 4 juin 2024 – délibération CE-1166-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot